

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'agglomération poursuit l'ARCEP devant le Conseil d'État pour mettre fin au calvaire de ses habitants

Cela fait maintenant trois ans que les habitants de l'agglomération Paris-Saclay voient leur droit à la connexion entravé par un réseau fibre optique constamment dégradé. Malgré des faits pénalement sanctionnables et largement documentés, l'ARCEP¹ peine à jouer pleinement son rôle de régulateur pour contraindre les opérateurs à la remise en état des infrastructures.

« Opérateurs commerciaux, d'infrastructures et sous-traitants se rejettent la faute depuis des années sous le regard impuissant de l'ARCEP qui constate l'enlisement d'une situation tout bonnement ubuesque. Avec l'agglomération, nous refusons de laisser bafouer plus longtemps le droit à la connexion de nos habitants. Après deux plaintes au pénal, nous saisissons désormais le Conseil d'État en référé-suspension pour que l'ARCEP soit enjointe à mettre chacun des acteurs de la mutualisation du réseau de fibre optique face à leurs responsabilités. »

Grégoire de Lasteyrie
Président de la Communauté
d'agglomération Paris-Saclay
Maire de Palaiseau

Après avoir porté plainte contre X à deux reprises en l'espace de 9 mois en 2022, après une enquête ouverte par Madame la Procureure d'Évry, après de très nombreuses sollicitations des autorités compétentes par l'agglomération, l'ARCEP demeure pour sa part impuissante à agir. Dans l'espoir d'obtenir une sortie de crise, qui passera nécessairement par des mesures coercitives de l'ARCEP à l'égard des opérateurs du réseau pour sa remise en état, la communauté d'agglomération poursuit aujourd'hui l'ARCEP devant le Conseil d'État en référé-suspension.

Paris-Saclay n'a qu'une seule demande : que l'ARCEP joue son rôle de régulateur et mette en demeure les opérateurs de remettre en état notre réseau de fibre optique.

Depuis 3 ans, malgré une « prise d'engagement » des opérateurs à rétablir le réseau vis-à-vis de l'ARCEP et de la communauté d'agglomération, aucune amélioration ne se fait sentir. Pire, la situation dégénère sur le terrain et crée des tensions entre usagers et prestataires de service, jusqu'à l'agression du maire de Nozay (91), Didier Perrier, il y a deux semaines.

L'impuissance de l'ARCEP à agir et obtenir des résultats concrets engendre aujourd'hui un préjudice réel pour les 318 000 habitants de Paris-Saclay.

Avec cette procédure, l'agglomération de Paris-Saclay souhaite obtenir le retour à un réseau fibre optique de qualité pour l'ensemble de ses habitants, entreprises et services publics, **mais également à créer un précédent qui permettra d'améliorer la situation de millions de Français touchés par les faiblesses du réseau mutualisé sur l'ensemble du territoire.**

La fibre optique est une technologie supposée remplacer à moyen terme l'ADSL et améliorer la qualité de service pour tous. Aujourd'hui, faute d'un

¹ Autorité de régulation des communications électroniques, régulateur en charge pour l'État du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire français

régulateur qui assume ses responsabilités, elle est surtout un nid à problème et l'objet de tensions récurrentes.

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est un pôle majeur de la région Île-de-France. Outre son écosystème dense organisé autour de plusieurs pôles économiques, l'agglomération accueille un hub d'innovation qui compte parmi les 8 plus importants au plan mondial et qui regroupe 15 % de la recherche nationale. Proximité de l'aéroport international d'Orly, gare TGV de Massy, réseau autoroutier structurant, Très Haut Débit, l'agglomération est un territoire particulièrement connecté. Ce pôle économique et scientifique majeur, s'insère dans un cadre de vie préservé, avec 60 % d'espaces naturels. Aux portes de la Vallée de Chevreuse, avec ses terres agricoles sanctuarisées, ses espaces naturels, ses villages de caractère et ses villes à taille humaine, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre un cadre de vie et de travail privilégié